

COMMUNE DE POISSON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2015 à 20 h 30

Présents : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, PLURIEL Dominique, BERNARD Didier, MELINE Nicole, SOLEYMIEUX Aimé, AUDUC Jean-Marc, LORTON Corinne, BRIVET Isabelle, AUGAGNEUR Jean-Paul.

Excusé(s) : CLEMENT-PORNIN Christèle, AUPECLE Mathilde, DESCHARMES Frédéric.

Absent(s) : Néant **Secrétaire de séance :** BERNARD Didier

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 28/05/2015.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Le CM, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2014. Prix de revient moyen du m3 traité pour une consommation annuelle de 120 m3 : 1,38 € HT identique à celui de 2013,
- délibère favorablement pour un virement de crédits au budget de ce service.

URBANISME

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable :

- à une demande d'autorisation d'urbanisme concernant un projet de construction de maison à "Busseuil".
- à une demande d'extension du réseau électrique à "L'Etang" pour l'alimentation d'une résidence principale, sachant que les dépenses afférentes sont prises en charge par le demandeur.

ETUDE CHAUFFERIE GRANULES BOIS

Le Maire informe le CM de l'accord de subvention de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour la somme de 3500 €. Le coût de l'Etude par le Cabinet KALICE D'AIX LES BAINS se chiffre à 6000 € TTC. Une réunion de travail, à laquelle est conviée la Commission des Bâtiments, est fixée au jeudi 9 juillet à 10 h en présence du Cabinet KALICE.

ESPAC (Entente Sportive Pays Charolais)

Le Maire informe le CM d'un courrier émanant de M. DEBORDE, Président de l'ESPAC, souhaitant continuer à utiliser les installations du terrain de foot du Grand Bois selon les accords conclus en commun lors de la création de l'ESPAC (Entente AS POISSON et US CHAROLLES). Le Maire précise au CM que la mairie ne possède aucun document fixant les modalités d'utilisation de cette structure et qu'il est difficile de répondre spontanément sans connaître les conditions fixées à l'époque. Le Maire rappelle au CM que très peu de matchs se sont déroulés sur le stade depuis fort longtemps et que la question de son devenir avait été évoquée lors de la réunion du CM du 2 avril 2015. *Après un tour de table, les remarques suivantes ont été formulées* : le CM, bien que toutefois très réservé pour certains de ses membres, n'est pas foncièrement opposé à son utilisation mais précise que le coût engendré par l'entretien de cette structure n'est pas négligeable. De plus, la nouvelle loi en matière d'accessibilité des ERP (Etablissement recevant du public) nécessitera probablement des aménagements aux vestiaires, dépense dont on peut s'interroger sur la nécessité, du fait de l'absence de joueurs locaux. Le CM décide qu'aucune décision ne peut être prise sans avoir une rencontre avec les dirigeants de l'ESPAC et M. le Maire de CHAROLLES. Le CM charge le Maire d'adresser un courrier en ce sens à l'ESPAC dont le siège social est maintenant établi à la mairie de CHAROLLES.

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le Maire rappelle au CM que Gérard BODET a participé à une réunion préfectorale décentralisée le 21 avril à Charolles, concernant la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) afin que les ERP de la commune, actuellement non accessibles à tous handicaps, puissent être rendus accessibles selon des modalités fixées à l'avance. Cet agenda doit être établi avant le 27 septembre 2015. Lors d'une réunion sur le terrain le 23/06/2015, un représentant de la Direction des Territoires a confirmé à la commune les procédures à appliquer pour chaque ERP. Les dossiers nécessaires seront complétés.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGUES

Commission scolaire : Michelle BONNOT donne un compte rendu du Conseil d'Ecole du 22 juin 2015. Les effectifs seront de 43 enfants à la rentrée 2015/2016 répartis en deux classes (du fait de la décision de l'Inspection Académique de fermer une classe). Mme KLEIN, institutrice des maternelles, actuelle directrice, quittera l'école de POISSON pour NEUZY. Le CM prend connaissance des demandes des enseignants pour la prochaine rentrée.

Commission Cimetière : Gérard BODET Informe le CM de la récente réunion de la commission afin de déterminer certains points du règlement du cimetière portant sur les plaques souvenir à poser au site cinéraire (columbarium, cavurnes, aile de la mémoire). Le CM entérine les propositions de la commission qui envisage également d'installer un second point d'eau au fond du cimetière. Le CM donne son accord.

Commission information : Le site WEB a été mis en ligne début juin. Il est accessible par le lien suivant : www.mairie-poisson.fr

Le projet d'informatisation de la bibliothèque a fait l'objet d'une réunion à laquelle a participé Isabelle BRIVET avec l'équipe locale de bénévoles et la BCD de MACON. L'accessibilité de ce local pose de plus en plus problèmes aux personnes âgées (plus ferventes lectrices). La question est posée quant aux améliorations qui pourraient être apportées.

Syndicat des Eaux du Brionnais : Jean-Paul BRIVET et Jean-Paul AUGAGNEUR ont participé à l'Assemblée Générale le 16/06/2015. Le rapport annuel 2014 du SIEB est à disposition en mairie.

Bureau et Conseil Communautaires à Paray les 16 et 23 juin 2015 : SIEB aide exceptionnelle du Conseil Départemental dénommée "Aide aux Territoires" peut être attribuée aux communes pour faire face dès maintenant au désengagement financier de l'Etat. Les dossiers sont à déposer en septembre prochain. Le Maire charge la commission des bâtiments d'étudier quels travaux pourraient éventuellement être réalisés dans le cadre de ce dispositif.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le CM est informé des réunions auxquelles ont participé les élus :

- * AG de l'ADMR à Volesvres,
- * Pays Charolais Brionnais à Paray

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 23 juillet 2015 à 20 h 30.

Le Maire lève la séance à 00 h 15
Fait à Poisson, le 26/06/2015

Le Maire,
J. GUYOT de CAILA

